# Natura 2000 et vous.

N°4
1er semestre 2011

L'étang du Pont de Fer à Assérac et Camoël

Document d'informations des sites Natura 2000 animés par Cap Atlantique

## ACTUALITÉS DU 2e SEMESTRE 2010.

Le numéro 4 de « Natura 2000 et vous » vous propose quelques faits marquants de la mise en œuvre de Natura 2000 sur les sites animés par Cap Atlantique durant le deuxième semestre 2010.

**2010, troisième année d'animation des sites Natura 2000 depuis l'approbation du Document d'Objectifs se termine et les réalisations sont nombreuses.**

De multiples actions sont en cours, que ce soit, par exemple, la restauration de mares par des agriculteurs ou la réhabilitation de marais salants par des propriétaires privés. Parmi les points notables, cette fin d'année aura aussi permis de retrouver l'espoir quant à une évolution de la Mesure Agro-Environnementale (MAE) pour les marais salants.

La commune du Pouliguen a terminé la réhabilitation des salines du Clos Cario pour l'accueil des oiseaux d'eau.

Cap Atlantique a également édité deux documents de sensibilisation sur les plantes invasives et sur la Côte sauvage.

NATURA 2000

# ACTUALITÉS DU 2e SEMESTRE 2010

## LES PALUDIERS ET CAP ATLANTIQUE À BRUXELLES POUR LA MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE MARAIS SALANTS

Le constat est sans appel : aucun paludier n'a adhéré à la nouvelle MAE depuis son élaboration en 2009. Découlant d'un nouveau cadrage administratif européen, cette mesure est inadaptée aux marais salants guérandais. La profession a donc préparé une argumentation pour la Commission Européenne avec l'appui technique de Cap Atlantique. Ce dossier, appuyé par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et plusieurs députés européens, a permis l'obtention d'un rendez-vous avec des fonctionnaires de la Commission Européenne à Bruxelles.

Un des enjeux de la modification du cadrage est l'éligibilité des travaux de digues.

Cette rencontre a eu lieu le 8 décembre dernier, en présence des représentants des paludiers et de Chantal BRIERE, Vice-Présidente de CAP Atlantique. Les interlocuteurs de la Commission se sont montrés particulièrement ouverts à une modification du cadrage.

**Informés des suites données à cette rencontre, les services de l'Etat en charge de l'agriculture ont assuré à la profession faire le nécessaire au niveau national pour que la modification de la MAE intervienne le plus rapidement possible.**

## LES CONTRATS NATURA 2000

### De nouveaux dossiers déposés et instruits en 2010 déjà en cours de réalisation !

En l'absence de gestion en eau, les salines s'assè

A **Batz-sur-Mer**, un propriétaire de marais salants a signé un contrat sur une saline en friche. Les travaux visent à restaurer le circuit hydraulique de la saline et quelques ponts d'argile pour permettre la nidification des avocettes élégantes et des échasses blanches. Les travaux seront effectués manuellement par un paludier et mécaniquement par une entreprise spécialisée dans les travaux en marais. Deux dossiers similaires ont été signés en 2009 et 2010 sur la commune de Guérande.

Rousserolle effarvatte, espèce présente dans la roselière du Lany.

A **Mesquer**, la commune a engagé un nouveau partenariat avec un propriétaire pour restaurer une roselière. Cette ancienne saline est utilisée pour la chasse au gibier d'eau et sera entretenue pour éviter son embroussaillement (fauche du roseau, abattage du Baccharis halimifolia). Nombre de passereaux (phragmites, rousserolles…) et canards utilisent la zone en nidification ou en migration.

**Ces travaux illustrent encore une fois les partenariats possibles entre activités traditionnelles et protection des milieux.**

**Pour 2011, les perspectives de nouveaux contrats sont très positives : ce ne sont pas moins de 6 dossiers qui sont d'ores et déjà en cours d'élaboration.**

La fauche des roseaux est effectuée à la main.

## ETUDES SCIENTIFIQUES

### Une meilleure connaissance des chauves-souris des sites Natura 2000 de Guérande et du Mès.

Sur les 19 espèces de chauves-souris présentes en Loire-Atlantique, 6 sont menacées à l'échelle européenne. L'inventaire des chauves-souris manquait à l'état des lieux écologique des Documents d'Objectifs. C'est la raison pour laquelle l'Etat a fait réaliser une étude sur ces animaux par l'association Bretagne vivante-SEPNB.

Douze espèces de chauves-souris ont ainsi été recensées au sein de l'aire d'étude, dont quatre doivent faire l'objet de mesures de conservation sur les sites Natura 2000. Il s'agit du Grand Murin, du Grand Rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées et de la Barbastelle.

Plusieurs colonies de ces espèces ont été trouvées chez des particuliers ou encore au sein de vieux édifices publics (églises en particulier).

Barbastelle.

## LE SAVIEZ-VOUS ??

**La Barbastelle** est une espèce forestière. Elle a été trouvée en limite des communes d'Assérac et Camoël. Ses colonies peuvent atteindre plusieurs dizaines de femelles au sein d'un… trou de Pic-vert !

**Un Grand Murin** a été capturé en chasse à Saint-Lyphard et équipé d'un émetteur. Le lendemain matin, cet individu était dans sa colonie à … Férel !

…chent.

**Les accouplements de chauves-souris** ont lieu à l'automne, juste avant la période d'hibernation. Pour que les petits naissent à la bonne période, les femelles stockent la semence du mâle et s'autoféconden pendant l'hibernation.

Un "essaim" de femelles de Grand Murin à Férel

**Natura 2000 pourrait permettre d'aider les propriétaires dont les bâtiments accueillent des chauves-souris à concilier préservation des colonies et protection de leurs biens : pose de bâches pour récupérer les déjections ou encore fermeture de blockhaus avec des grilles pour l'hibernation…**

# CE QU'ILS PENSENT DE LA MAE MARAIS SALANTS

## Pierre PEREON, Syndicat des Paludiers affilié Confédération paysanne :

*« Les contrats environnementaux ont un rôle primordial sur notre territoire, ils permettent d'adapter les pratiques agricoles à l'environnement, de préserver des habitats communautaires, de maintenir les réseaux hydrauliques et, chose non négligeable, ils assurent un bon coup de pouce financier pour les jeunes qui s'installent. Je souhaite que le nouveau contrat MAE se mette en place, pour que la préservation de la biodiversité perdure et que les paludiers soient partie prenante de ce beau projet. »*

## Philippe CONSTANT, Syndicat des Paludiers Indépendants affilié UDSEA :

*« La rencontre avec les représentants européens nous a semblé obtenir un écho favorable. C'est avec intérêt qu'ils ont écouté notre requête et se sont montrés volontaires pour nous aider à faire avancer nos demandes. A l'occasion de ce déplacement, il était important de mettre l'accent sur notre volonté commune (paludiers indépendants et coopérateurs) de préserver notre outil de travail; et ainsi de pérenniser l'activité paludière qui permet d'entretenir la biodiversité des marais salants. »*

Un paludier en cours d'habillage de son marais

# PROCHAIN NUMÉRO

Deuxième semestre 2011

*La préservation du bocage de la presqu'île de Guérande est indispensable pour nombre d'espèces, comme les chauves-souris ou les amphibiens.*

**Acteurs Natura 2000**

Cette démarche est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds Européen de Développement Régional


Pour en savoir plus, contactez

la Direction de l'Environnement de Cap Atlantique au 02 51 75 06 80

philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr

**www.cap-atlantique.fr** **www.natura2000.fr**



Document réalisé en collaboration avec Cap Atlantique et les Services de l'Etat. Tirage 1 500 ex.



© 2011 - Création MACHINACOM - 02 51 75 07 05 - La Nouvelle Imprimerie - 02 51 75 07 07 - Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé.

Crédit photo : ©Cap Atlantique, CPIE, O. Farcy, Bretagne vivante, Yann Le Bris.